

tion n° 1. Par souci de discrétion à l'égard des candidats et comme il se peut que la divulgation de ce renseignement gêne ces candidats ou même leur nuise, la Commission garde secrets les noms et adresses des candidats qui ne sont pas sur la liste d'éligibilité.

(Texte)

CADILLAC—CONCIERGE DU BUREAU DE POSTE

Question n° 1182—M. Caouette:

1. Le ministère des Postes a-t-il demandé des soumissions pour le poste de concierge pour le bureau de poste de Cadillac? Dans l'affirmative, quel est le nom des soumissionnaires et quel est le montant de la soumission de chacun?

2. La fonction a-t-elle été octroyée à l'un des soumissionnaires? Dans l'affirmative, quel est le nom de l'heureux soumissionnaire?

3. Sinon, quand le ministère prendra-t-il une décision?

Réponse: 1. Le ministère des Travaux publics a demandé des soumissions pour le nettoyage de cet édifice par contrat.

Il a reçu les soumissions suivantes: M^{me} Marcel Melanson, Cadillac, \$720 par année; M. Rudolph Veilleux, Cadillac, \$1,080 par année; M. Armand Lacoste, Cadillac, \$3,300 par année.

2. Non.

3. Le Ministère a demandé à la plus basse soumissionnaire de confirmer sa soumission et, si cette confirmation est reçue, le contrat sera adjugé peu après.

PERSONNEL DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS DANS COMPTON-FRONTENAC

Question n° 1188—M. Latulippe:

1. Quels sont les officiels ou médecins ou autres employés du ministère des Affaires des anciens combattants dans Compton-Frontenac?

2. Depuis quand chacun de ces employés du ministère est-il en fonction et quels sont les salaires dans chaque cas?

L'hon. M. Teillet: 1. Le ministère des Affaires des anciens combattants n'emploie, dans Compton-Frontenac, aucun médecin ni aucun membre des catégories professionnelles ou autres.

2. Sans objet.

CRÉDIT ÉMIS PAR LES BANQUES

Question n° 1193—M. Côté (Chicoutimi):

Le premier ministre a-t-il déclaré à Montréal le 26 mai dernier que la décentralisation requiert des moyens financiers qu'il faut trouver dans les dispositions constitutionnelles et, dans l'affirmative, cela veut-il dire que les droits régaliens de l'émission du crédit concédés aux banques commerciales seront repris par l'État fédéral?

M. Davis: Dans l'allocation qu'il a prononcée à Montréal, le 26 mai, devant l'Association des manufacturiers canadiens, le premier ministre a déclaré:

«Je ne suis pas sans savoir que les provinces canadiennes ont de nouveaux problèmes et de

nouvelles responsabilités et qu'elles doivent disposer des moyens financiers et de l'autorité constitutionnelle requis pour y faire face. Le Canada est trop vaste et trop morcelé pour qu'on puisse le gouverner, exclusivement ou en grande partie, d'un seul centre. Je suis persuadé que les gouvernements provinciaux sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans l'essor du pays; pour ma part, j'estime que c'est de la décentralisation saine, et non du séparatisme destructeur.

Il ne faudrait pas et il n'est pas nécessaire que cette évolution se fasse aux dépens du droit, du devoir et de l'autorité qu'a le gouvernement fédéral d'orienter et de contrôler les facteurs de notre développement national, y compris les politiques financière, économique et commerciale.»

Le premier ministre pensait alors aux nouveaux accords financiers conclus entre le gouvernement central et les provinces qui ont été annoncés à la Chambre des communes le 20 avril 1964. Il ne songeait aucunement au crédit émis par les banques.

(Traduction)

INSTALLATIONS TOURISTIQUES EN VOIE DE CONSTRUCTION À BANFF

Question n° 1203—M. Woolliams:

1. Combien y a-t-il de motels, d'hôtels ou d'autres installations de ce genre présentement en voie de construction à Banff?

2. Qui construit ces motels, quels en sont les propriétaires et quels appels d'offre le gouvernement a-t-il faits, s'il y en a eus?

L'hon. M. Laing: 1. Deux (à supposer que la question porte sur le parc national de Banff et non sur la seule municipalité de Banff).

2. *Voyager Inn:* 1. En voie de construction, par la *Poole Construction*, pour le compte de la *Banff Voyager Inn Limited*; on a fait un appel d'offres pour l'emplacement.

Deer Lodge: En voie de construction, par la *Burns and Dutton*, pour la *Crosby Company Limited*; il n'y a pas eu d'appel d'offres pour l'emplacement, étant donné que le nouveau bâtiment remplacera une partie d'une concession qui existe déjà.

(Texte)

A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE À MESSINES

Question n° 1209—L'hon. M. Martineau:

1. Au sujet de la réponse donnée à la question n° 219 concernant la construction d'un bureau de poste à Messines, comté de Gatineau, province de Québec, le ministre des Travaux publics se propose-t-il maintenant de construire un bureau de poste à cet endroit?

2. Dans l'affirmative, a) a-t-il acquis un terrain à cette fin ou s'il ne l'a pas encore acquis, a-t-il fait un choix définitif au sujet du terrain, b) à qui appartient ce terrain, c) quel a été le prix d'acquisition, d) ce terrain est-il situé au centre du village, e) y a-t-il d'autres terrains disponibles au centre du village, f) ces autres terrains ont-ils été considérés, g) qui a recommandé l'acquisition de ce terrain par le gouvernement?

Réponse: 1. Oui, on projette de construire un bureau de poste plus tard cette année.